

Action sociale harmonisée vers le haut : OUI !

FO se mobilise pour que l'action sociale soit pérennisée tant dans son fonctionnement et ses instances locales que dans les prestations servies aux agents des différents ministères qui y exercent leurs missions.

Tout en préservant les acquis en prestation d'action sociale de chacun, compte tenu de leur origine ministérielle, Force Ouvrière veille à la mise en cohérence de certaines de ces prestations, au bénéfice de tous.

Tel est le cas par exemple pour la prestation restauration, l'arbre de Noël et les séjours d'enfants.

Au travers de l'action sociale c'est aussi l'origine ministérielle de chacun qui est préservée.



Défendre le service public républicain avec FO : OUI !

« Défendre la fonction publique et le service public, c'est pour Force Ouvrière défendre l'ensemble des missions publiques dont nous avons tous besoin. C'est apporter aux citoyens une réponse à des besoins essentiels, dans les conditions de neutralité et de continuité indispensables à la préservation de l'intérêt général. Délaisser le service public de proximité voire l'abandonner à l'initiative privée, c'est compromettre l'accès de chacun à un bien commun, jusqu'à favoriser le client au détriment de l'usager. En défendant le service public à tous les niveaux et le statut général de la fonction publique comme piliers de l'équilibre social et républicain, Force Ouvrière construit une alternative possible. Le service public n'est pas désincarné, ce sont des femmes et des hommes qui le font vivre fièrement, c'est un esprit qui l'habite. Le défendre c'est faire la République, le construire c'est faire l'Histoire ! »

*résister, revendiquer, reconquérir !*

**Le 6 décembre 2018**  
**Je vote Force Ouvrière !!!**

Le 6 décembre, voter pour le comité technique de ma DDCS OUI !

Dans un comité technique sont votés les différents projets de l'administration qui touchent directement les personnels. Ces sujets concernent le fonctionnement et l'organisation des services, la répartition des effectifs, les évolutions technologiques et des méthodes de travail qui impactent les agents, les questions de formation, l'égalité professionnelle, la parité, la lutte contre les discriminations...

Par exemple, les réorganisations de service ou modification d'organigrammes, la répartition de la NBI, le règlement intérieur sur le temps de travail, les jours de fermeture, l'organisation des astreintes et tous les sujets qui concernent les agents et la vie du service doivent être présentés et faire l'objet d'un avis du Comité technique.

Les représentants FORCE OUVRIERE que vous élirez au Comité technique prendront toute leur place dans cette instance pour défendre les agents – quelle que soit leur origine ministérielle - et toutes les missions.

Par ailleurs, les résultats du scrutin du Comité technique déterminent la représentativité en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHS-CT). FORCE OUVRIERE porte de nombreuses revendications en la matière : document unique d'évaluation des risques professionnels, temps de travail, ergonomie des postes, qualité des locaux, prévention des risques psycho-sociaux, organisation du travail...

De plus, nous avons obtenu la création d'un CHSCT national des DDI garant d'une politique où le gouvernement engage la responsabilité de son administration à tous les niveaux.



Un avenir pour les DDCS : OUI !

Depuis 2007 et la RGPP, jusqu'au lancement de la démarche « Démolition Publique 2022 » en passant par la réforme territoriale, FORCE OUVRIERE n'a cessé de porter sa vision et ses alertes pour la défense du service public républicain. Pour défendre une ambition réaffirmée dont l'hypothèse de base ne peut être la contrainte budgétaire, et pour défendre un Etat :

- présent, pertinent et cohérent à tous les étages de la République,
- qui conforte ses fonctions régaliennes par la diversité de ses postures,
- simplificateur, mais pas dérégulateur,
- n'opposant pas spécialisation et approche intégratrice,
- à l'écoute et partenaire éclairé des collectivités locales,
- réellement connecté à la connaissance du territoire et de ses acteurs,
- que l'on peut encore toucher du doigt, et pas seulement de la souris, qui sera encore là quand on l'appellera à l'aide.

Pour défendre l'ADN des DDCS !!!

Des missions à préserver, un lien ministériel à conforter !

Les DDCS sont des directions interministérielles placées auprès du Premier ministre. Elles doivent cependant conserver des liens très forts avec les ministères des Affaires sociales, de la Jeunesse et des Sports, de l'Intérieur, du Droit des Femmes, de l'Écologie, des Transports, de la Cohésion des territoires pour assurer ses missions au cœur du lien social dans les domaines de la politique sociale, du logement, de la politique de la ville, de la jeunesse (accueils collectifs de mineurs, politiques éducatives territoriales...), des sports (comités départementaux des différents sports...), de la vie associative. Le niveau départemental et les implantations territoriales sont indispensables aux ministères pour mettre en œuvre leurs politiques au plus près des citoyens.

Pour Force Ouvrière, les DDCS sont des services interministériels où les origines et leurs équilibres doivent être préservés et permettre un enrichissement mutuel.

Force Ouvrière dénonce l'expérimentation de l'application d'un « droit souple » dans 20 départements, mettant en cause l'égalité républicaine et la sécurité juridique des agents.



Manifeste FO pour l'Etat territorial - février 2015

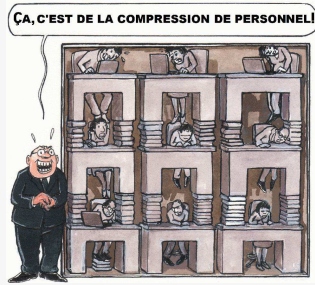
Élections du 6 décembre, votez FO

## L’immobilier et les implantations territoriales :

Force Ouvrière exige la fin du dogme des 12m<sup>2</sup> par agent et la mise en place des crédits nécessaires aux conditions de travail.

Le maillage territorial des DDCCS est une richesse à conserver, certainement pas à diluer dans des « maisons de l’Etat » !

Le mouvement de centralisation de l’ensemble des DDCCS sous contraintes de moyens est une erreur qui conduit à diluer les politiques ministérielles, à éloigner le service public des citoyens, à abandonner le territoire et à faire payer ces contre-réformes aux agents qui subissent des mobilités forcées.



## Harmonisations...vers le haut !

Les DDI servent régulièrement de territoires d’expérimentation de la Fonction Publique pour casser des dispositifs ministériels plus avantageux que la moyenne.

Force Ouvrière refuse que DDI rime avec recul généralisé, et exige que toute harmonisation soit opérée sur le mieux disant ministériel.



## Effectifs et mobilités :

Depuis la création des DDI, les DDCCS ont perdu près du tiers de leurs effectifs.

Cette réduction drastique conduit à accroître la charge de travail dans les services, et s’inscrit dans une stratégie visant à faire dysfonctionner le service public pour mieux le privatiser.

Force Ouvrière revendique un moratoire sur ces suppressions, à l’origine des « compteurs » entre ministères, et demande un maintien des effectifs dans les programmes des ministères.

Force Ouvrière exige le maintien de CAP nationales, seules garantes de l’égalité de traitement et de la mobilité choisie des agents.

Force Ouvrière revendique la mise en œuvre d’un véritable plan de recrutement dans les corps ministériels portant les politiques des ministères présents en DDCCS, pour faire face aux besoins importants générés par la pyramide des âges des services (près de 40 % des agents ont plus de 55 ans).

FO n’a cessé de souligner depuis 2010 la fragilité de ces directions. Aujourd’hui, en aucun cas, les DDCCS ne doivent être reléguées en sous-directions de préfectures. Force Ouvrière s’oppose à toute nouvelle attaque contre le socle de missions des DDCCS dans le **cadre d’AP 2022** : suppression, transfert, agencification, privatisation.



## Rémunérations et carrières :

FO dénonce l’érosion continue du pouvoir d’achat des fonctionnaires, et exige la revalorisation de la valeur du point d’indice.

Force Ouvrière réaffirme son opposition à toute conception d’une Fonction Publique basée sur la banalisation et l’harmonisation vers le « moins disant » interministériel, l’enfermement et le ralentissement des carrières, l’individualisation et l’arbitraire. Soit les effets conjugués de PPCR et du RIFSEEP, que FO a refusé de cautionner !

FO revendique de corriger les effets induits par la traduction de PPCR pour chaque corps, ce qui passe par une réelle amélioration des grilles indiciaires et l’augmentation des taux de promotion, le rétablissement de l’attribution de mois de réduction d’ancienneté pour l’avancement d’échelons supprimée par PPCR, ainsi que d’enveloppes catégorielles ministérielles permettant de négocier des avancées collectives.

FO milite pour améliorer les dispositions appliquées aux corps administratifs en matière de RIFSEEP et obtenir la non-transposition du RIFSEEP sur les corps techniques.

Par ailleurs, les différents syndicats Force Ouvrière interviennent régulièrement auprès des ministères gestionnaires sur les problèmes récurrents de paye que subissent les agents : reprise d’indus après parfois plusieurs années, absence de prise en compte de changements d’échelons, des promotions, des indemnités...



## Contre le stress, le harcèlement, le burn-out :

Il ne faut pas se cacher derrière des mots aseptisés.

Pourquoi, finalement, utiliser le terme « risques psychosociaux » pour décrire les maux dont souffrent les agents ?

La pression au travail augmente régulièrement suite à la dégradation des conditions de travail, à la diminution de moyens et d’effectifs, en raison d’injonctions contradictoires, de la perte de sens de l’action publique... On en est arrivé à prévenir un agent de la suppression de son poste par SMS ! Quelle prévention des risques dans ce cas ?

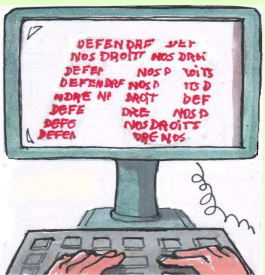
Pour Force Ouvrière, il faut s’attaquer aux causes réelles : les réorganisations incessantes, les mutualisations, les décisions issues des réformes en cascade.

Il faut aussi que l’État employeur assume ses responsabilités en mettant en place les moyens de la prévention, notamment avec la présence effective d’une médecine du travail, y compris dans les plus petites structures" et en préservant les CHSCT et tous les acteurs de la prévention.



## Des revendications pour faire avancer les droits des agents :

- Textes RTT,
- Textes sur l’évaluation,
- Textes sur l’astreinte et la gestion de crise,
- Textes sur les « frais de déplacement »,
- Textes sur le télétravail,
- Textes sur la protection des agents
- Démarches sur la formation en DDI,
- Situation de l’encadrement intermédiaire,
- Égalité professionnelle.



## Mutualisation et dématérialisation : NON aux mirages !

Face au dogme de la suppression des effectifs, la seule réponse apportée est la mutualisation.

Force est de constater que ces mutualisations n’améliorent pas le fonctionnement des services. En ce qui concerne les fonctions supports, les agents concernés se retrouvent pressurés et éloignés des agents pour qui ils interviennent. En ce qui concerne les missions opérationnelles, l’exemple des cartes grises a démontré que la dématérialisation rimait avec recul du service public...voire privatisation déguisée. Pour les agents comme les bénéficiaires, rien de bon à attendre à son développement envisagé dans divers domaines (urbanisme, fiscalité...), ni à l’interdépartementalisation des missions.

Force Ouvrière réfute l’idée selon laquelle des outils conçus par des prestataires privés peuvent remplacer les fonctionnaires et agents publics. Force Ouvrière revendique la mise en place des moyens et des effectifs pour mettre en œuvre les missions de service public assurées par les DDCCS ainsi qu’à leur fonctionnement.